

COURRIER DE RENTRÉE, ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Documents à conserver

Vous trouverez ci-joint diverses informations et consignes pour l'année scolaire 2024-2025 :

- Organisation de la rentrée / Informations année scolaire (*pour tous les élèves*)
- Éléments relatifs à la vie scolaire
- Options et ateliers optionnels
- Mot de l'animatrice en pastorale scolaire
- Courrier de l'APEL

- Brochure de la *Mutuelle Saint Christophe* (pour consultation et création de l'espace personnel sur le site internet)
- Rentrée des internes et rencontre des familles (*pour les internes seulement*)

Documents à rendre

Des documents devront être restitués à la rentrée :

- Pour les internes : Autorisations de sorties à remettre à Mme GUIBERT Alexandra, responsable de l'internat.

Certains documents seront remis aux élèves, le jour de la rentrée et devront être retournés au professeur principal, au plus tard le 16 septembre :

- Pour les élèves de première uniquement « recensement LVA & LVB », à remettre au professeur principal.
- Pour tous les élèves « Fiche de vie scolaire » : une fiche de vie scolaire sera remise à votre enfant, par le professeur principal, le jour de la rentrée. *En l'absence de retour de ce document aux délais indiqués, votre enfant ne pourra pas bénéficier des autorisations d'entrées et sorties.*
- Pour les nouveaux élèves, concernés par des situations spécifiques (PAI-PAP-PPS, aménagements aux conditions d'examen...), retourner au professeur principal l'ensemble des pièces et éléments requis (formulaires, bilans, notifications d'aménagement aux conditions d'examen...).

ORGANISATION DE LA RENTREE 2024-2025

✓ Rentrée des étudiants et apprenants :

• **Mardi 3 septembre**

Secondes	8H
----------	----

Les élèves de seconde sont pris en charge, de 8h à 10h, par les professeurs principaux pour accueil et traitement des informations administratives (carnet de bord, carte de restauration, emploi du temps...). Cet accueil sera suivi d'un temps d'intégration de 10h à 12h. Prévoir une tenue confortable (baskets notamment). Après-midi : cours selon EDT habituel.

Le repas sera offert par l'établissement de 12h à 14h. La présence de chaque élève est requise à cette occasion.

Fin de la journée à 17h.

Reprise des cours pour les élèves de seconde le mercredi 4 septembre, à 9h, (pour permettre de 8h à 9h, l'accueil des élèves du cycle terminal).

• **Mercredi 4 septembre**

PREMIERES	8H
TERMINALES	

Les élèves de première et terminale sont pris en charge, de 8h à 9h, par les professeurs principaux pour accueil et traitement des informations administratives (carnet de bord, carte de restauration, emploi du temps...).

Dès 9h, cours selon l'EDT habituel.

✓ Photo de classe : 5 septembre, selon un ordre de passage communiqué par le professeur principal.

✓ Manuels scolaires et fournitures :

- Manuels scolaires :

Niveaux **SECONDE-PREMIERE-TERMINALE** : les manuels scolaires seront remis la semaine de la rentrée, selon la procédure indiquée par les professeurs principaux.

- Fournitures : le jour de la rentrée, les élèves viennent avec de quoi écrire.

Les professeurs indiqueront, dès la rentrée, les fournitures spécifiques, pour chaque matière.

- Se munir également d'un agenda personnel.

► **Chaque élève devra être impérativement muni, dès la rentrée scolaire :**

- d'une calculatrice graphique (modèles souhaités : TI-83 Premium CE Edition Python, ou TI-82 Advanced Edition Python, avec mode examen).

- d'une blouse de travaux pratiques (à manches longues-100% synthétique interdit), pour les activités expérimentales en laboratoire.

✓ Emploi du temps :

Il est remis le jour de la rentrée.

✓ Carnet de bord & Règlement intérieur : Ce document sera remis aux élèves le jour de la rentrée. Ils doivent le tenir en bon état et l'avoir en permanence sur eux. Vous aurez à prendre connaissance de diverses pages et les signer.

INFORMATIONS ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Ouverture du lycée :

Lundi, mardi et jeudi : 7h30 – 18h00

Mercredi et vendredi : 7h30 – 17h

Ouverture de l'accueil administratif :

Lundi mardi, jeudi vendredi : 07h45-12h15 et 13h-17h15

Mercredi : 07h45-12h15 et 13h-16h

Certificats de scolarité :

Deux certificats de scolarité seront remis aux élèves à la pré-rentrée. Il n'en sera pas délivré d'autres pendant l'année scolaire. Dans l'espace *EcoleDirecte*, vous pourrez accéder à ce document de manière permanente.

Relations avec les familles :

CLASSES	RENCONTRES	DATES
	Formation des parents correspondants suivie de l'assemblée générale de l'A.P.E.L.	Jeudi 3 octobre, 18h30
Secondes	Réunions de rentrée	Lundi 9 septembre, à partir de 17h30 (horaires selon la classe communiqués à la rentrée)
	Rencontres parents-professeurs - trimestre 1, (sur inscription, via <i>EcoleDirecte</i>)	Courant Décembre
	Réunion « <i>Orientation après la classe de 2^{nde}</i> »	Courant Février
	Rencontre parents-professeurs principaux- trimestre 2 (sur inscription, via <i>EcoleDirecte</i>)	Courant Avril
Premières	Réunion de rentrée	Jeudi 12 septembre, 17h30
	Rencontres parents-professeurs principaux (sur inscription, via <i>EcoleDirecte</i>)	Courant Décembre
Terminales	Rencontres parents professeurs principaux (sur inscription via <i>EcoleDirecte</i>)	Courant Décembre
	Réunions d'information sur l'orientation après la terminale et la procédure d'admission post-bac (Parcoursup) uniquement pour les <u>familles</u> des élèves de la voie générale et de la voie technologique	Courant Janvier 2025
Les modalités et horaires relatifs aux différents temps de rencontres seront précisés dans le courant de l'année scolaire et demeurent susceptibles d'ajustements, modifications et/ou reports.		

Les rencontres parents-professeurs permettent de faire un bilan individuel et étudier d'éventuelles mesures à prendre pour la réussite de chaque élève.

La communication entre l'établissement et les familles se fait essentiellement via *EcoleDirecte*.

Pour les nouveaux élèves. les responsables légaux conserveront et utiliseront les identifiants & codes *EcoleDirecte* communiqués lors de la procédure d'inscription.

Pour les élèves déjà scolarisés au sein de l'établissement, les identifiants *EcoleDirecte* « parents et enfant », demeurent inchangés (vous pourrez utiliser les identifiants délivrés au cours de l'année scolaire 2023-2024). Ce service sera consultable, dans le courant du mois de septembre.

À tout moment, il est possible de demander un rendez-vous auprès d'un professeur, du professeur principal par l'intermédiaire du carnet de bord ou de la messagerie *EcoleDirecte*.

Dates des vacances scolaires (Pour l'académie de Grenoble - Zone A).

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

<i>Toussaint</i>	<i>19 octobre-4 novembre</i>
<i>Noël</i>	<i>21 décembre-6 janvier 2025</i>
<i>Hiver</i>	<i>22 février-10 mars</i>
<i>Printemps</i>	<i>19 avril-5mai</i>

Attention :

Les classes vaqueront le vendredi 30 mai 2025.

Madame, Monsieur,

Vous avez souhaité (ou votre enfant a souhaité) qu'à la rentrée prochaine, il puisse se retrouver avec tel(le) ou tel(le) camarade. Nous vous rappelons que nous ne sommes pas en capacité de satisfaire ce type de demande étant donné le nombre d'élèves à répartir dans nos classes ainsi que les multiples contraintes et priorités d'ordre pédagogique et organisationnel. De nombreux critères sont pris en compte, des affinités, les activités extra-scolaires ou le covoiturage ne peuvent être une priorité absolue.

INFORMATIONS DIVERSES

Carnet de bord et *ÉcoleDirecte* :

Un carnet de bord est remis à chaque élève le jour de la rentrée. Les retards, les absences, les informations et observations des enseignants et du service de la vie scolaire s'effectueront par cet intermédiaire. Un grand nombre d'informations est également disponible sur l'espace Vie Scolaire d'*ÉcoleDirecte*. Nous vous demandons de contrôler régulièrement ces deux outils.

Que faire si...

... votre enfant est absent :

- Prévenir la Vie Scolaire, dans les meilleurs délais, au 04 75 93 17 47

ou par courriel : survlgt@lycee-julesfroment.fr ou via la messagerie EcoleDirecte « Vie Scolaire »

- Remplir et signer carnet de bord de votre enfant,
- S'assurer que votre enfant a bien remis à la vie scolaire son justificatif d'absence et récupéré les cours.

...vous souhaitez, en cours d'année, modifier le régime ou les autorisations d'entrées-sorties de votre enfant :

Présenter impérativement une pièce écrite au service de la Vie Scolaire. Aucune modification ne sera prise en compte, sans une demande écrite effectuée par les responsables légaux. Vous pouvez également retirer un nouvel exemplaire de la fiche vie scolaire auprès de la Coordinatrice de Vie Scolaire. D'autre part, nous vous demandons de nous signaler rapidement tout changement de situation familiale, ou tout changement d'adresse ou de coordonnées téléphoniques.

Rappel :

Retards : La ponctualité et l'assiduité sont des critères de réussite et constituent une marque de respect à l'égard des autres. Aussi, tout élève retardataire devra se présenter impérativement au bureau de la vie scolaire et pourra être orienté en étude. Il rejoindra la classe pour le cours suivant.

Point écoute :

Un point écoute anonyme et gratuit animé par une infirmière spécialisée se tient dans l'établissement, un mardi sur deux pour accueillir les jeunes.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

La Directrice-Adjointe, Magali Ubeda

Objet : options et ateliers optionnels

Madame, Monsieur,

Votre enfant est inscrit pour la rentrée prochaine dans notre établissement.

Vous avez, lors de l'inscription ou de la ré-inscription, effectué des choix d'enseignements de spécialité, d'options/ d'ateliers optionnels, de langues vivantes.

- **Enseignements de spécialité** (pour les élèves de 1^{ère}, voie générale) :

Rappel : les enseignements de spécialités choisis par l'élève et sa famille, ayant fait l'objet d'une validation par le conseil de classe du troisième trimestre de l'année scolaire 2023-2024, **ne pourront être modifiés pour l'année scolaire 2024-2025 et devront obligatoirement être suivis par l'élève, tout au long de l'année.**

- **Options / ateliers** :

Un certain nombre d'enseignements optionnels et ateliers pourront être choisis début septembre sous réserve de compatibilité avec l'emploi du temps communiqué ; **le choix d'un(e) option/atelier facultatif(ve) engage la présence de l'élève tout au long de l'année.**

L'option Arts Plastiques : ouverte à l'ensemble des élèves de 2^{nde}, 1^{ère} et terminale.

Des modules de Préparation aux concours d'entrée aux Instituts de Sciences Politiques pour les élèves du cycle terminal, voie générale.

Des modules de Préparation à la poursuite d'études scientifiques, notamment en Classes Préparatoires aux Grandes Écoles et Prépa-intégrées des écoles d'ingénieurs pourront être proposés aux élèves de terminale, voie générale, dans le courant de l'année.

L'atelier Langue des Signes Française, ouvert à tous dès la seconde. La LSF est une langue à part entière et un des piliers de l'identité de la culture sourde.

L'Association Sportive propose des activités et rencontres inter-lycées (généralement le mercredi à 13h). Le planning annuel sera communiqué mi-septembre ; les inscriptions sont hebdomadaires auprès des enseignants d'EPS.

La possibilité de suivre des enseignements linguistiques afin de présenter des examens et l'obtention de diplômes reconnus au niveau international tant dans les études universitaires que dans le domaine professionnel :

- pour tous les élèves dès la 2^{nde} et en 1^{ère}, l'enseignement permettant de présenter le DELE (Diplôme d'Espagnol comme Langue Étrangère) - diplôme officiel, de maîtrise de la langue espagnole, accrédité par le Ministère de l'éducation, de la culture et des sports espagnol. L'*Institut Cervantes* et l'*Université de Salamanque* en Espagne organisent les convocations, l'élaboration et la correction des examens. La préparation à ce diplôme s'effectue à raison d'une heure chaque semaine.
- pour tous les élèves de section européenne en 1^{ère}, l'enseignement permettant de présenter le CAE (Certificate of Advanced English) et/ou le FIRST (First Certificate) ;

L'obtention de ces diplômes valide au niveau international la maîtrise de la langue.

D'autres ateliers pourront être proposés et présentés aux lycéens, courant septembre.

NB : les horaires et modalités de déroulement des options et ateliers optionnels seront communiqués à la rentrée.

Enseignement Supérieur
Enseignement Général et technologique
3 rue Albert Seibel
Tél. 04 75 93 80 00


Enseignement professionnel
18 rue Jean Mermoz
Tél. 04 75 93 80 00

Lycée Polyvalent Jules Froment-CS 50040-07201 AUBENAS CEDEX-email : lycee@lycee-julesfroment.fr – site : lycee-julesfroment.fr

ELEVES DE PREMIERE VOIE GENERALE & VOIE TECHNOLOGIQUE
PRECISIONS RELATIVES AU CHOIX DES LANGUES VIVANTES A et B - EXAMEN DU BACCALAUREAT

▪ **Pour les élèves de première, voie générale :**

Conformément aux directives officielles, pour l'inscription à l'examen du baccalauréat, les responsables légaux préciseront les LVA et LVB, choisies en fonction des souhaits de l'élève.

 Pour cela, dès la rentrée les professeurs principaux remettront un formulaire demandant les choix LVA - LVB. Merci de réfléchir à ces choix dès à présent. Ce document devra impérativement être retourné au professeur principal, au plus tard le 16 septembre.

Ces choix seront valables pour l'ensemble du cycle terminal.

Les élèves inscrits en section européenne devront impérativement choisir, l'anglais, au titre de la LVA.

▪ **Pour les élèves de première, voie technologique :**

En raison de l'ETLV (Enseignement Technologique en Langue Vivante), les élèves de première voie technologique, devront impérativement choisir l'anglais au titre de la LVA, lors de l'inscription à l'examen du baccalauréat, au cours du premier trimestre de la classe de première.

▪ **Pour l'ensemble des élèves :**

De façon identique, les élèves de section européenne devront obligatoirement se déclarer en ANGLAIS LVA.

CALENDRIERS PREVISIONNELS DES PERIODES PAR NIVEAUX

NIVEAU SECONDE

Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3
4/09/24 au 6/12/24	7/12/24 au 14/03/25	15/03/25 au 2/06/25

NIVEAU PREMIERE

Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3
4/09/24 au 29/11/24	30/11/24 au 10/03/25	11/03/25 au 28/05/25

NIVEAU TERMINALE

Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3
4/09/24 au 29/11/24	30/11/24 au 10/03/25	11/03/25 au 23/05/25

SITUATIONS SPECIFIQUES

PAI-PAP-PPS-NOTIFICATION D'AMENAGEMENT AUX CONDITIONS D'EXAMEN

POUR LES NOUVEAUX ELEVES UNIQUEMENT :

Votre enfant, **nouvellement arrivé dans l'établissement**, fait l'objet de la mise en place d'un **PAI-PAP-PPS** ou d'une **demande d'aménagement aux conditions d'examen**.

Comme indiqué lors de l'inscription, nous rappelons qu'il est impératif, le cas échéant, de remettre au professeur principal, **au plus tard le 16 septembre**, l'ensemble des documents & pièces nécessaires, dans une enveloppe précisant le nom et la classe de votre fils/fille (ex : bilans, certificats médicaux notification d'aménagement aux conditions d'examen, PAP, PAI actualisé disponible via le site *Eduscol...*).

POUR LES ELEVES DÉJÀ SCOLARISES FAISANT L'OBJET D'UN PAI :

Retourner le formulaire de renouvellement du PAI et toute autre pièce nécessaire, au plus tard le 16 septembre, au professeur principal de votre enfant.

PASS'REGION - MANUELS SCOLAIRES

○ **PASS'REGION :**

Rappel : le *Pass'Région* peut être utilisé pour l'achat de fichiers pédagogiques, livres 'loisir', ou encore certains manuels prescrits par les enseignants.

Pour les nouveaux lycéens n'ayant jamais eu de carte *Pass'Région*, il est recommandé d'en **faire dès aujourd'hui la demande**, sur le site <https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr>.

Pour les lycéens déjà en possession de la carte : l'élève doit la conserver, elle est validée en ligne par l'établissement quand son inscription est effective.

Les manuels scolaires seront fournis par l'établissement, et remis aux élèves, à la rentrée scolaire.

Des fichiers pédagogiques ou d'autres manuels scolaires sont également demandés pour certaines filières, spécialités ou options. Ils peuvent être pris en charge en tout ou partie par le *Pass'Région*.

FICHIERS PÉDAGOGIQUES

- En 2^{de} : pour les élèves qui suivent l'enseignement optionnel « Management et gestion »

Titre	Édition et date de parution	Numéro d'EAN
Management et gestion : enseignement optionnel, 2 ^{de}	Fontaine Picard, 2024	978-2744-648922

- En 1^{ère} Générale : **seulement pour les élèves qui suivent la spécialité NSI :**

Titre	Édition et date de parution	Numéro d'EAN
Numérique et sciences informatiques. 1 ^{ère} . Cahier de l'élève	Bordas, 2021	9782047338339

- En 1^{ère} STMG

Titre	Édition et date de parution	Numéro d'EAN
Droit, 1 ^{ère} STMG	Réflexe, Nathan, 2023	978-2-09-501913-6
Economie, 1 ^{ère} STMG	Réflexe, Nathan, 2023	978-2-09-501911-2
Management, 1 ^{ère} STMG	Réflexe, Nathan, 2023	978-2-09-501915-0
Sciences de gestion et numérique, 1 ^{ère} STMG	Fontaine Picard, 2023	978-2-7446-4691-1

- En 1^{ère} ST2S

Titre	Édition et date de parution	Numéro d'EAN
Sciences et techniques sanitaires et sociales, 1^{ère} ST2S	Réflexe, Nathan, 2021	9782091672816
Biologie et physiopathologie humaines, 1 ^{ère} ST2S	Delagrave, 2019	978-2-206-10346-4

- En Terminale STMG

Titre	Collection, édition et date de parution	Numéro d'EAN
Management, Sciences de gestion et numérique, Terminale STMG	Fontaine Picard, 2024	978-2-7446-4906-6
Mercatique, Terminale STMG	Fontaine Picard, 2024	978-2-7446-4857-1
Droit, Terminale STMG	Réflexe détachable, Nathan, 2024	978-2-09-503526-6
Economie, Terminale STMG	Réflexe détachable, Nathan, 2024	978-2-09-503525-9
Gestion et finance, Terminale STMG	Fontaine Picard, 2024	978-2-7446-4885-4
Ressources humaines et communication	Delagrave, réseaux STMG, 2022	9782206310220

- En Terminale ST2S

Titre	Édition et date de parution	Numéro d'EAN
Sciences et techniques sanitaires et sociales, Terminale ST2S	Nathan, 2022	9782091676289
Biologie et physiopathologie humaines	Delagrave, 2019	978-2-206-10449-2

En Terminale Générale : **pour les enseignements optionnels « mathématiques complémentaires » et « mathématiques expertes »**, les élèves de l'année précédente revendent leurs manuels aux élèves ayant besoin de ces manuels.

Titre	Édition et date de parution	Numéro d'EAN
Maths complémentaires Terminale	Magnard, 2020	9782210114234
Maths expertes. Terminale	Lelivrescolaire.fr, 2020	9782377607808

NB : l'établissement ne fournit pas les fichiers pédagogiques, ni les manuels scolaires requis pour les enseignements optionnels. Leur commande et achat appartient donc, aux responsables légaux.

La Pastorale au lycée Jules Froment

Prier : Temps de prières, partage biblique, chantons ensemble, eucharistie, célébration de Noël, chemin de croix.

Partager : Participation à différents projets caritatifs : Collectes banque alimentaire, Resto du cœur, l'opération Orange, Rêves... Don du sang

Réfléchir : Débats, Visio Divina avec The Chosen, semaine de la solidarité : rencontres et interventions avec différentes associations caritatives

Préparation aux sacrements d'initiation chrétienne : *baptême, première communion, confirmation et suivre un accompagnement sur un chemin de foi avec le Christ.*

Des activités proposées par le lycée : Sorties en EHPAD, découverte du patrimoine, concert, pélé

Des activités en commun avec le diocèse de Viviers : Taizé, école de prière, week-end jeunes, camp d'été

Un lieu : La Pastorale c'est aussi un lieu : lieu de rencontre, d'écoute, de dialogue, lieu convivial où les jeunes et les adultes peuvent venir aux heures de permanence de l'adjointe en Pastorale.

Adjointe en Pastorale Scolaire : Carine FEÏT

Cher parent,

L'Association de parents d'élèves de l'enseignement libre (A.P.E.L) vous souhaite :

**Bienvenue au Lycée polyvalent Jules Froment,
enseignement général, technologique et professionnel, unité de formation en apprentissage.**

Chaque famille en est membre, la cotisation est de 25 €, elle comprend un abonnement au magazine « Famille et Éducation », premier magazine national d'éducation.

L'A.P.E.L joue un rôle dans l'organisation et la vie du lycée :

- Son ou sa Présidente est membre de droit de l'organisme de gestion du lycée (O.G.E.C) en charge du fonctionnement matériel du lycée ;
- Il ou elle fait également partie du Conseil d'établissement où siègent enseignants et élèves et participe à ce titre au Conseil de discipline ;
- Les représentants de l'A.P.E.L siègent également aux commissions d'appels annuelles, chargées d'examiner les requêtes des familles en désaccord avec la décision du Conseil de classe du troisième trimestre ;
- L'A.P.E.L recrute et forme les parents correspondants de classe qui participent aux conseils de classe trimestriels ;
- L'A.P.E.L accueille les nouveaux parents, avec l'équipe éducative, à la Journée « Portes Ouvertes » du lycée et à son assemblée générale de rentrée avant la Toussaint ;
- L'A.P.E.L intervient dans la gestion des manuels scolaires prêtés aux élèves ;
- L'A.P.E.L participe aussi au Forum des métiers, qui a lieu tous les 3 ans.
- ET surtout l'A.P.E.L. accueille les jeunes au B.D.I. Orientation (Bureau de Documentation et d'Information).

Le montant de votre cotisation est entièrement redistribué sous forme de subventions et d'aides aux projets en faveur des élèves.

Mais l'A.P.E.L, c'est aussi un lien entre parents, un lien de convivialité et d'échange.

Aussi, nous vous donnons rendez-vous à l'**assemblée générale de rentrée le Jeudi 3 octobre 2024 à 19h sur le site de l'enseignement général et technologique**, où nous nous retrouverons pour un moment convivial.

À cette occasion les parents correspondants de classe bénéficieront d'un temps de formation et découvriront également l'utilisation du logiciel d'orientation *Inforizon*, reconnu d'Intérêt Pédagogique par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Nous vous assurons, Madame, Monsieur, de nos sentiments les meilleurs.

M. Brito, Président

L'équipe de l'internat est composée de différents personnels éducatifs ; la coordination est assurée par Alexandra Guibert.

Pour joindre l'internat :

Il est rappelé que l'internat est fermé dans la journée.
Fermeture à 07h30 et réouverture à 17h15 (lundi mardi et jeudi), le mercredi à 13h00.

Pour joindre l'internat sur heures d'ouverture uniquement :

✓ Tél : 06 71 90 23 11

Pour laisser un message électronique (lu à l'ouverture de l'internat) :

✓ E-mail : internat@lycee-julesfroment.fr

En dehors de ces horaires, joindre le site où est scolarisé l'élève (voir coordonnées en pied de page)

Trousseau à fournir obligatoirement :

- Une paire de draps en 90 (à laver et à ramener tous les 15 jours)

Un drap housse et une housse de couette ainsi qu'un oreiller et sa taie sont indispensables.

- Une couverture ou couette et/ou dessus de lit
- Un peignoir, des pantoufles etc.
- Effets personnels
- Un nécessaire de toilette : brosse à dents, dentifrice, gel douche, shampoing etc .
- Des cintres
- Un sac à linge sale
- Médicaments habituellement utilisés (à déclarer aux adultes, avec l'ordonnance s'il en est.)

L'alèse de matelas est fournie par l'établissement ; il appartient aux familles de l'entretenir régulièrement.

Madame, Monsieur,

Étant donné l'importance du temps passé en internat, une rencontre avec les familles est indispensable pour en expliquer le fonctionnement et faire connaissance.

L'équipe des surveillants et le directeur recevront toutes les familles, y compris celles des élèves déjà inscrits l'an dernier, selon le calendrier ci-dessous :

- Pour les 2^{ndes} générales et technologiques, 3^{èmes} Prépa-métiers, les CAP 1^{ère}, les 2^{ndes} professionnelles, étudiants de BTS :

La réunion de rentrée de l'internat est fixée au 2 septembre 18h.
Les familles pourront venir installer leur enfant à partir de 16h.

- Pour les 1^{ères} et terminales professionnelles, 1^{ères} et terminales générales et technologiques et les 2^{ème} année CAP

La réunion de rentrée de l'internat est fixée au 3 septembre à 18h.
Les familles pourront venir installer leur enfant à partir de 16h.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations bienveillantes.

Richard Barthélémy Chef
d'Établissement.

L'établissement sera fermé du 12 juillet au 22 août. Dans l'attente de vous retrouver, pour la rentrée scolaire, l'équipe éducative vous souhaite d'excellentes vacances.



L'assurance scolaire de votre enfant

CHERS PARENTS

Dès le premier jour de la rentrée scolaire 2024-2025, **votre enfant bénéficiera de l'assurance scolaire et extra-scolaire** de la Mutuelle Saint-Christophe assurances, premier assureur de l'enseignement privé.

Les atouts de l'assurance scolaire de la Mutuelle Saint-Christophe assurances



Une protection à chaque instant :
24h/24, 365 jours par an, y compris pendant les congés.



En tous lieux, qu'il soit à l'école, à la maison, à des activités extra-scolaires... ou en voyage à l'étranger !



En toutes circonstances en cas d'accident, de racket à l'école ou sur son trajet...

Grâce au contrat collectif souscrit par votre établissement, vous pouvez profiter d'une assurance scolaire parmi les plus complètes et les plus compétitives du marché .

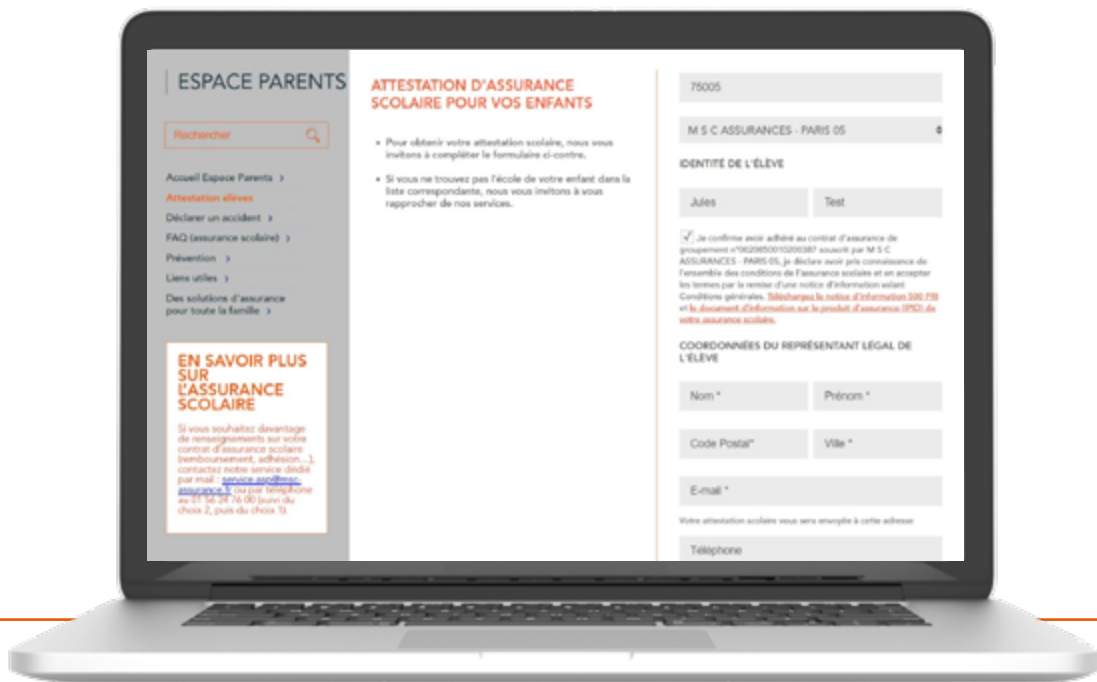
Garanties	Prestations
Invalidité permanente : • inférieure à 66 % - franchise relative (1) 6 % • comprise entre 66 % et 85 % • supérieure ou égale à 86 %	jusqu'à 45 800 € 65 000 € 99 500 €
Décès	5 000 €
Traitement médical dont forfait hospitalier franchise relative de 7 jours	21 000 €
Frais médicaux prescrits non remboursés par la Sécurité sociale	155 €
Chambre particulière en cas d'hospitalisation - franchise relative de 7 jours	31 € / jour maxi 365 jours
Soins et frais de prothèse : • appareil d'orthodontie • dentaires (par dent) • auditifs, orthopédiques • traitement d'orthodontie rendu nécessaire par l'accident	600 € 600 € 800 € 2 100 €
Frais d'optique - bris de monture, verres ou lentilles	400 €

Garanties	Prestations
Frais de transport	305 €
Frais de rapatriement	1 600 €
Frais de recherche et de sauvetage	10 000 €
Accompagnement psychologique après un accident grave ou une agression	50 € / séance maxi 765 €
Frais de remise à niveau scolaire : cours de rattrapage, frais de garde ou frais de transport - franchise relative de 15 jours consécutifs de scolarité	50 € / jour maxi 1 900 €
Racket et agression dans l'établissement ou sur le trajet : vêtements, clés, papiers administratifs pris en charge sur présentation du dépôt de plainte, une fois par année scolaire	250 €
Instruments de musique : bris ou vol durant les cours, prise en charge une fois par année scolaire et sur présentation du dépôt de plainte en cas de vol. Franchise 30 €	1 100 €

Pour plus d'informations, votre notice d'information sera disponible sur l'Espace Parents à partir du 01 juillet 2024 :
<https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/rentree-scolaire-2024-2025>

(1) Franchise relative : si le montant du sinistre est inférieur ou égal au montant de la franchise, il n'y a pas d'indemnisation. Si le montant du sinistre est supérieur au montant de la franchise, le montant total du sinistre est indemnisé.

Comment récupérer l'attestation scolaire de votre enfant à partir du 21 août 2024 ?



1

Rendez-vous sur <https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/attestations-eleves>

2

Remplissez le code postal ou département de l'établissement

3

Choisissez votre établissement parmi la liste proposée

4

Renseignez l'identité de votre enfant

5

Remplissez vos coordonnées en tant que représentant légal

Et c'est tout ! Vous recevrez votre attestation à l'email renseigné.

Si vous souhaitez davantage de renseignements sur votre contrat d'assurance scolaire (remboursement, adhésion...), contactez notre service dédié par mail : service.assurancescolaire@msc-assurance.fr ou par téléphone au **01 56 24 76 00** (suivi du choix 2, puis du choix 1).

